

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

Poste : 35 fr.
Un an, 35 fr.
Six mois, 21
Trois mois, 12

ON S'ABONNE :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.
Rue Flechter, 2.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Juillet 1878.

Chronique générale.

Pour entretenir l'excitation de la fièvre politique, les chefs des républicains modérés et des opportunistes sont allés dimanche à Vêretz (Indre-et-Loire) discourir, sous prétexte d'ériger un monument à Paul-Louis Courier, pamphlétaire. « Si Courier revenait, il serait très-étonné de voir autour de lui tant de républicains. » Cette parole de M. Jules Simon est peut-être la seule un peu saine qui ait été prononcée avant-hier à Vêretz. Courier n'était pas républicain; cependant les républicains se sont réunis autour de son tombeau pour pérorer et pour dîner. Tout prétexte leur est bon quand il s'agit d'entretenir la France dans un état continu d'excitation et de fièvre; si le calme se faisait dans les esprits, le bon sens pourrait reprendre ses droits, et la République déclinerait.

A cette inauguration assistaient de nombreux députés, sénateurs et conseillers municipaux de Paris. Le monument est très-simple; il porte cette inscription : *A Courier, champion du bon sens et de la liberté, hommage reconnaissant.* Des discours ont été prononcés par MM. Renault, About et Jules Simon.

M. Jules Simon a constaté que tous les résultats poursuivis par Courier ont été obtenus par le combat contre l'arbitraire. Il a défini la République : l'indépendance de la pensée, la sécurité de l'intérêt, la liberté du travail (témoignage la grève d'Anzin).

L'orateur continue l'éloge de Courier et termine en louant l'Exposition, en louant surtout la force morale qui prime la force matérielle. On respire aux Champ-de-Mars l'air de la Révolution et de la République. Ces discours ont applaudi.

M. Léon Renault a fait l'éloge de Courier dont le programme est de sauvegarder et d'achever pour l'avenir l'œuvre de 1789.

Le maire de Tours, M. Belle, a adressé des félicitations à M. de Marcère pour avoir autorisé la pose de la première pierre.

Le discours de M. About a été très-accueilli contre le ministère du 16 mai et très-élogieux pour Courier dont il admire la vie.

M. Coquelin a dit, de la Comédie-Française, à la suite d'une pièce de vers de Paul Foucher, rédacteur du *National*.

La cérémonie s'est terminée à quatre heures. Les invités allèrent ensuite à Chenonceaux, où ils arrivèrent à cinq heures et dînaient, et où une réception splendide leur a été faite dans la demeure du républicain Wilson.

M. Bûcheron, de Tours, le brillant écrivain qui signe *Saint-Genest* dans le *Figaro*, vient d'obtenir un succès dont il peut être fier à juste titre et qui honore autant l'honneur que l'écrivain.

M. Saint-Genest, que, par parenthèse, l'*Union libérale* injuriant il y a quelques jours, a comme nous l'avons dit, provoqué une souscription en faveur des petits orphelins recueillis par un homme de cœur et de dévouement, l'abbé Roussel.

L'appel éloquent de notre honorable con-

citoyen a été entendu. En quelques jours, près de 500,000 francs ont été envoyés au *Figaro*. — et les dons continuent à affluer.

Qui profitera de ces dons? Les fils des ouvriers. Voilà ce que font pour eux les journaux conservateurs. Mais les ouvriers ne veulent pas lire ces journaux-là. Ils lisent à peu près exclusivement ces petites feuilles rouges dans lesquelles tout est travesti et calomnié. L'histoire comme les personnes, les événements d'hier comme les faits d'aujourd'hui. On leur dit: votre ennemi, c'est le clergé, — et ils le croient! Pas un d'entre eux n'a l'idée de se demander ce que deviendraient, sans la charité chrétienne, les centaines de mille de malheureux soutenus, nourris, soignés et consolés par ceux qu'on désigne à leurs coups sous le nom de cléricaux.

Que font pour le peuple leurs feuilles radicales? Des souscriptions pour soulager leurs misères? Non, on souscrit pour le centenaire de Voltaire, pour l'érection d'un monument à Paul-Louis Courier, le bourgeois le plus avare et le plus dur au pauvre monde qui fût jamais; on fait aussi des souscriptions pour acheter une épée d'honneur à un officier insubordonné, le major Labordère.

On fait encore autre chose. On les endoctrine avec de fausses théories. On les nourrit d'utopies. On les grise de paroles creuses. On stimule les mauvaises passions. On leur montre la société actuelle comme l'exploitation réglée de la masse par quelques-uns. On leur dit qu'ils sont exploités et mis en coupe réglée par l'infâme capital. On leur dit que l'association des ouvriers serait le remède à tous les maux.

Cependant, s'ils étaient moins naïfs, les ouvriers reconnaîtraient facilement que ceux qui les exploitent sont ceux-là qui leur tiennent un tel langage. Si les associations d'ouvriers sont une si bonne chose, pourquoi donc les millionnaires à qui les ouvriers donnent leurs suffrages ne font-ils pas valoir leurs énormes capitaux en s'associant à eux? Ce serait pour ces riches radicaux l'occasion de prouver l'excellence de leurs théories en les mettant en pratique. Mais ils s'en gardent bien, ils savent trop que cette expérience serait trop chère. Ils préfèrent, ces éternels exploités du peuple, se servir de lui comme d'un instrument qu'on brise le jour où l'on n'en a plus besoin, et c'est sur les ruines de tous qu'ils édifient leur propre fortune et satisfont leur dévorante ambition.

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

LA LOTERIE NATIONALE.

Le décret de la loterie à jets continus imaginée par le ministère de la R. F. est un pur chef-d'œuvre; le mot de loterie n'y est pas prononcé. Il y est question d'une souscription nationale.

Il n'y aura pas de gagnants. Il y aura des souscripteurs auxquels seront répartis, par voie de tirage au sort, des objets d'art et d'industrie.

Il y aura plusieurs émissions... pour un peu on ajouterait d'actions ou d'obligations, et on vous dirait sérieusement que vos billets de loterie à vingt sous seront cotés à la Bourse.

Ah! si les Monarchies avaient pris l'initiative d'une semblable souscription, comme on aurait crié à la corruption, à l'abâtardissement des masses!

A la R. F. tout est permis!

Sous les Monarchies, une loterie aurait été immorale; sous la R. F. elle est bienfaisante.

Un gouvernement monarchique vous aurait proposé des billets de tombola à vingt sous, immédiatement vous auriez senti que la corruption envahissait votre âme! M. de Marcère, M. Say et M. Cristophle vous offrent ces billets, avec un sourire engageant et ces mots: — « C'est pour donner des tickets aux personnes nécessiteuses auxquelles la vue de l'Exposition pourrait être profitable! » Aussitôt un vent pur souffle autour de vous, vous vous sentez l'âme fortifiée et vous sortez votre bourse sans songer à répondre à M. de Marcère.

Ce n'est pas aux nécessiteux que nous donnons notre argent, c'est à l'Etat, qui perçoit le montant de la vente des tickets. Pourquoi l'Etat ne donne-t-il pas aux ouvriers pauvres le droit d'entrer gratuitement dans son Exposition?

Combien je préférerais, à cette loterie en République, la République en loterie... et que la France ne prit pas de billet!

(*Assemblée nationale.*)

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron:

Notre infatigable et courageux ami, M. Fresneau, vient d'adresser à la *Bretagne* une excellente lettre, où, touchant intimement à la thèse soutenue par le *Correspondant*, il met le doigt sur l'un des vices essentiels du suffrage politique, tel qu'il est organisé.

« Nous sommes, dit-il, qu'on ne l'oubliera pas, 30 millions d'âmes possédant toutes apparemment des droits, puisqu'on nous appelle des âmes. Sur ces 30 millions, dix millions sont appelées au vote, ce qui est bien assez. Mais est-il tenu un compte quelconque des 20 autres millions? Aucun, pas plus que si elles n'existaient pas en ce monde. »

Dans l'arithmétique du jour, le père de famille, sa femme et les dix enfants peut-être qu'ils élèvent, font un. A lui tout seul le Français qui se gare des charges de la famille, est un aussi. Si bien qu'on peut voir l'éducation d'une commune entière tournée, retournée, changée, bouleversée, en dehors de ceux qui ont des enfants, par la fantaisie arbitraire de ceux qui n'en ont pas. Il suffit, pour cela, qu'il se produise quelque chose de semblable à ce qui arriva en 1874 dans la Nièvre, où des ouvriers de chemin de fer, qui travaillaient dans une commune depuis plus de six mois, imaginèrent de s'y faire maire, adjoints, conseillers municipaux, et gouverneraient ainsi sans famille toutes les familles du lieu qui avait reçu ces citoyens de passage.

L'exemple cité par notre ami n'est pas isolé, et nous sommes, par le temps qui court, en train de le voir se reproduire à des centaines d'exemplaires. N'est-il pas l'heure, enfin, de se précautionner contre un état de choses où, comme le dit M. Fresneau, sous le régime de cette souveraineté dite démocratique et réputée universelle, la femme n'est rien, la mère n'est rien, l'enfant n'est rien; et rien aussi tout ce qui l'élève, instruction, éducation, liens professionnels, traditions locales et nationales?

Demander cette réforme urgente d'une institution ainsi viciée dans son essence, devrait être le *Delenda Carthago* des conservateurs.

★ ★

Dès la rentrée, les députés de la gauche mettront le cabinet en demeure d'exécuter sa promesse relativement à la présentation d'une nouvelle loi sur la composition du conseil d'Etat.

Ils se proposent d'exiger la création d'une section de législation, entièrement formée d'éléments nouveaux et républicains, dont le concours les aiderait puissamment, espèrent-ils, à accomplir le bouleversement de l'ensemble de nos lois, qui est leur rêve.

Une conversation qui fait le tour du monde en ce moment et prend l'importance d'un événement politique, c'est celle qui a eu lieu entre le Juif allemand qui correspond avec le journal anglais le *Times* et un simple député français qui s'arroge le droit de parler tout seul au nom de la France.

Quand nous disons député français, nous nous trompons peut-être, car le député en question, qui n'est autre que M. Gambetta, n'ayant fourni aucune explication sur sa nationalité, malgré les pressantes mises en demeure qu'il a reçues à ce sujet, on est en droit de le réputer Génois, ou Italien, ou Dalmate, jusqu'à preuve contraire.

Quoi qu'il en soit, voilà donc ce noble pays de France réduit à prendre pour interprètes de sa politique deux étrangers, qui, par les cent voix du journal étranger le *Times*, apprennent à l'univers et nous apprennent à nous-mêmes que : *la France ne songe à rien qui puisse rendre des alliances nécessaires ou même désirables.*

« Je ne prétends certes pas dire, aurait ajouté l'oracle de l'opportunisme, que nous songions à prendre une attitude quelconque. » (Textuel.)

Voilà, il faut le dire, une politique bien représentée et noblement exprimée! « *La France ne songe à rien... pas même à prendre une attitude quelconque.* » Et c'est un Allemand qui se fait dicter ces belles choses par un Génois qui ose confondre la France dans sa personne et parler seul au nom de nous tous Français!

Une pareille dégradation de notre dignité nationale n'avait pas de précédent jusqu'ici dans nos annales. Jamais, à aucune époque de notre histoire, on n'a vu un étranger, simple mandataire d'un arrondissement électoral, se poser en prétendant, en successeur désigné du pouvoir, et se porter garant des volontés de toute une nation. Il faut être en République, c'est-à-dire sous le gouvernement que des utopistes appellent encore le *gouvernement de tous par tous*, pour voir un seul homme s'arroger des droits et une autorité de langage qui, dans un Souverain, passeraient pour un despotisme intolérable. N'avons-nous pas raison de dire aux républicains qu'ils se paient de mots vides de sens, que leur *gouvernement de tous* arrive tôt ou tard à n'être plus que le *gouvernement d'un seul*, que le principe d'unité les deminera toujours malgré eux, que toujours, après le renversement de la Monarchie, surgira au milieu d'eux un despote civil ou militaire qui, après avoir passé sa vie à déclamer contre les Souverains, finira par prendre leur place sans y apporter aucune des garanties qu'on exige du Souverain légitime. Cette comédie se joue depuis près d'un siècle en France. Les acteurs changent, mais la pièce est toujours la même. (*Assemblée nationale.*)

Nous lisons dans la *Correspondance universelle*:

« On fait circuler, en ce moment, en Angleterre un bruit assez grave pour que nous puissions nous y arrêter.

« Un haut personnage de la Chambre des lords aurait annoncé que des négociations ne tarderaient pas à s'ouvrir entre la France et l'Allemagne, pour déterminer, avec l'appui de l'Angleterre qui s'y est entremise, le prix du rachat de nos deux provinces.

« Ce bruit prouve même sa confirmation dans le langage tenu par l'un de nos diplomates récemment de retour de Berlin, qu'avant peu « un événement ferait époque dans les annales de la République. »

Si nous nous permettons de recueillir ce canard absurde, c'est uniquement pour flétrir, comme il convient, ces grotesques inventions qui n'ont rien de sérieux ni même de vraisemblable.

Nous croyons savoir qu'il est question dans les hautes sphères du gouvernement d'interdire d'une façon définitive le séjour de Paris à don Carlos.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient de vendre son magnifique hôtel des Champs-Élysées.

L'acquéreur est M. Emile Récipon, un des plus riches propriétaires de la Loire-Inférieure, qui a, il y a quelques années, acheté la forêt de Teillais, avec toutes ses dépendances, aux princes d'Orléans. L'hôtel Pasquier a été vendu un million.

M. Henri Greffulhe, fils du comte Charles Greffulhe, et dont la mère est sœur du duc d'Estissac, épouse l'aînée des filles du prince Joseph de Caraman-Chimay, gouverneur de la province de Hainaut, et de la vicomtesse de Montesquiou-Fezensac.

FIN DES GRÈVES D'ANZIN.

Nous apprenons que toutes les dépêches officielles arrivées aux ministres de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics, annoncent la descente générale des ouvriers dans les fosses abandonnées par eux. La régie de la Compagnie n'attendait que cet acte de sagesse et de bonne volonté pour faire aux mineurs toutes les concessions que réclamaient la justice et l'humanité, et que peuvent comporter les ressources de la Compagnie ainsi que la bonne direction des travaux.

Lille, 29 juillet.

Les nouvelles sont excellentes, ce matin. Toute crainte de grève à Denain a disparu : les ouvriers sont tous descendus dans les puits.

Sur les autres points également la situation est meilleure. La grève touche à sa fin.

Saint-Etienne, 29 juillet.

Les fabriques de lacets et les ateliers de moulinage sont rouverts. 200 ouvriers et ouvrières seulement n'ont pas repris le travail.

La grève des teinturiers persiste.

Etranger.

HANOVRÉ. — Le prince héritier de Hanovre, loin de transiger avec la Prusse, ainsi que l'annonçaient certains journaux, imite le noble exemple de son père.

Sous les titres de duc de Cumberland et de prince de Brunswick-Lunebourg, qu'il porte dans son exil, il a signifié, le 14 juin dernier, à toutes les cours d'Europe, aux princes allemands et aux villes libres d'Allemagne, la nouvelle de la mort du roi Georges V. Mais, par le même acte, il maintient dans toute leur extension les droits et titres de son père au trône de Hanovre, se réservant de les faire valoir dans l'avenir.

Ernest-Auguste est le seul des princes allemands qui, après avoir résisté aux ambitions de la Prusse, refuse de se soumettre aux conditions que prétend lui imposer l'empire d'Allemagne. Il préfère perdre son trône et ses biens personnels que de les garder en devenant le vassal de l'empereur.

Cet exemple de dignité est assez rare pour mériter les respects de tous et pour valoir au prince Ernest-Auguste la haute estime que son père Georges V avait su se concilier en Europe.

Mieux vaut perdre sa couronne sur un champ de bataille que de la vendre à beaux deniers comptant. L'avenir la rend parfois quand l'honneur est sauf : elle est perdue à tout jamais quand elle est avilie.

ROME. — La *Pall Mall Gazette*, de Londres, annonce que le Pape doit nommer prochainement un inter nonce pour l'Angleterre. Seulement, l'envoyé du Saint-Siège n'aurait, avec le gouvernement britannique, que des relations semi-officielles.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AFFAIRE BARRÉ-LEBIEZ.

Hier lundi, à onze heures du matin, a commencé, devant la Cour d'assises de la Seine, l'importante affaire de la rue Poliveau.

Les assises sont présidées par M. le conseiller Mathieu de Vienne; M. l'avocat général Fourchy occupe le siège du ministère public. M. Blondeau, greffier.

Les défenseurs des trois accusés sont : pour Barré, M^{rs} Georges Lachaud; pour Lebiez, M^{rs} Demange, et pour la femme Léontine Lepin, M^{rs} Crochard.

Une foule considérable encombre la salle; les dames surtout, parmi lesquelles nous distinguons plusieurs de nos célébrités artistiques, sont en majorité; il y en a jusque dans le prétoire.

Sur une table, placée devant les magistrats, sont placées les pièces à conviction, parmi lesquelles figure la caisse qui fut expédiée au Mans et qui contenait les restes de la femme Gillet.

Barré est un petit homme aux cheveux bruns, à la barbe courte et peu fournie; l'expression de sa figure est douce, et c'est à peine si on lui donnerait vingt-cinq ans, tant il est mince et fluet.

Son complice Lebiez lui ressemble beaucoup; comme lui, il est petit, brun, porte toute la barbe; les traits de sa figure sont plus accentués que ceux de Barré; jamais on ne dirait que ces deux jeunes gens à l'air si placide sont de si grands criminels.

La femme Lepin a un air très-calme, elle est blonde et sa figure est des plus insignifiantes. Elle est vêtue de noir et porte un chapeau de paille de forme nouvelle, orné de rubans de velours noir et de fleurs blanches.

Nous avons rapporté avec tous les détails ce que la presse a nommé *l'affaire de la rue Poliveau*: la découverte d'une partie du cadavre de la femme Gillet dans le placard d'un hôtel garni, les recherches de la police, l'arrestation des assassins et de diverses personnes, parmi lesquelles une seule, la femme Léontine Lepin, fut retenue comme inculpée de complicité.

L'acte d'accusation, lu hier à l'audience, rapporte d'abord comment, après que l'on eut connu l'assassinat de la femme Gillet, on parvint à découvrir les assassins, qui ne tardèrent pas à faire des aveux complets. Ces faits sont déjà connus; il est donc inutile de les rapporter de nouveau.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président a commencé l'interrogatoire de Barré; il l'a interrogé sur tous ses antécédents, y compris son installation dans le logement de la rue d'Hauteville.

L'audience a été ensuite suspendue à midi et demi jusqu'à une heure et quart.

A la reprise de l'audience, M. le président a interrogé Lebiez sur sa vie privée avant le crime.

L'interrogatoire des deux accusés, en ce qui concerne le crime, aurait lieu en même temps.

L'audience continue.

Chronique militaire.

RÉSERVISTES.

Extrait d'une circulaire de M. le ministre de la guerre, concernant l'habillement,

l'équipement et l'administration des réservistes :

Il importe essentiellement que les réservistes considèrent comme une obligation d'arriver au corps avec une paire de chaussures, deux chemises et un caleçon en état de parcourir la période d'instruction (28 jours).

Les réservistes qui arriveront pourvus de ces effets, recevront :

Pour une paire de chaussures, 3 fr. ;

Pour une chemise, 1 fr. ;

Pour deux chemises, 2 fr. ;

Pour un caleçon, 70 c.

Les réservistes, gradés ou non gradés, qui apporteront les effets d'habillement dont ils ont été pourvus au moment de leur départ du corps, recevront également une indemnité de 2 fr. par pantalon, veste, tunique, dolman ou capote; de 50 c. par képi.

Ces allocations seront payées aux hommes dès leur arrivée au corps.

Le *National* publie la nouvelle suivante :

« Quelques journaux ont annoncé que la classe libérable cette année sera envoyée, par anticipation, dans ses foyers, au courant du mois d'août. Nous croyons qu'il y a là une erreur. Dans les corps, on n'a aucune connaissance d'une semblable mesure. Elle ne s'expliquerait pas avant les grandes manœuvres; car, avec la classe libérée, une partie des cadres quitterait l'armée, et ce départ aurait de graves inconvénients à l'époque où, précisément, l'armée est appelée à mettre en pratique les enseignements de toute l'année. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE PROCÈS CONTRE LES ADMINISTRATEURS DE LA VENDÉE.

Un certain nombre de porteurs d'obligations des chemins de fer de la Vendée ont intenté un procès en responsabilité contre les anciens administrateurs de cette Compagnie.

Voici dans quelles circonstances de fait cette affaire se présente devant le tribunal :

La Compagnie de la Vendée a été fondée en 1863; elle comprend la ligne des Sables-d'Olonne à la Roche-sur-Yon, ouverte en 1866, et celle de la Roche-sur-Yon à Tours, ouverte par sections en 1871, 1873 et 1875; en tout, 251 kilomètres construits.

De plus, la Compagnie avait la concession de la ligne de Tours à Montluçon, donnée le 24 mars 1874, 243 kilomètres; l'exploitation de Poitiers à Saumur, 116 kilomètres; et de divers autres chemins d'intérêt local; au total 818 kilomètres.

Le capital social était de 12,000,000 fr. divisé en 24,000 actions de 500 fr. : le capital-obligations s'éleva au chiffre de 187,275, représentant 48,836,618 fr.

La Compagnie de la Vendée est aujourd'hui dans un état de ruine, attesté par sa mise en faillite prononcée le 22 juin 1877. L'actif laisse un déficit qui dépasse onze millions; les obligataires subiront une perte de 20 ou 25 0/0 sur le montant de leur créance. Cette perte, les demandeurs l'imputent aux administrations qui se sont succédé à la tête de la Compagnie. Ils disent au groupe Jenty :

Vous n'étiez pas placés dans la condition ordinaire des administrateurs. Vous et vos amis, vous réunissiez entre vos mains toutes les actions de la Société, et vous les aviez mises dans un syndicat dont vous étiez les chefs. En 1874, vous avez vendu en bloc toutes les actions à la Banque franco-hollandaise, ou plutôt à M. Philippart, qui était le maître absolu de cette banque; vous les avez vendues à un prix démesurément supérieur à leur véritable valeur, et qui vous a procuré un bénéfice de dix à onze millions.

Vous avez ainsi livré à M. Philippart la Compagnie tout entière, avec toutes ses ressources, avec tout l'actif qui formait le gage des créanciers, et notamment les 68,000 obligations dont l'émission, préparée par vos soins, a immédiatement suivi votre retraite.

Or, c'est avec cet actif même, notamment avec le produit des obligations, que le prix de vos actions vous a été payé. Vous le saviez; vous n'ignoriez pas que la Banque franco-hollandaise avait besoin pour y faire face des ressources que devait lui procurer cette main-mise sur l'actif que vous lui abandonniez, et cette opération a été le résultat d'un concert arrêté entre vous.

Les débats de cette grave affaire ont occupé six audiences. Les conclusions du ministère public sont que l'affaire regarde la masse des créanciers, et que l'instance, si elle est motivée, doit être introduite par le syndicat de la faillite, qui représente les intérêts de tous les créanciers. (*La Situation.*)

Saint-Martin-de-la-Place. — Le public est prévenu que l'assemblée de Saint-Martin-de-la-Place aura lieu cette année au bourg de ladite commune, dimanche prochain 4 août. Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Les études de deux lignes de chemins de fer de Fontenay à Veuilure et de Fontenay à Cholet par Chantonnay vont commencer prochainement.

Le projet de la section s'étendant entre Benet et Oulmes du chemin de fer de Benet vient de recevoir l'approbation ministérielle et entrera dès lors prochainement dans la période d'exécution.

LOUDUN.

Mort de la rage. — Dans la nuit de jeudi 25 à vendredi 26 courant, un cultivateur de Loudun est mort enragé après trois jours de souffrances; il avait été mordu aux deux mains, le 9 mai dernier, par un chien hydrophobe.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 28 juillet 1878.

Versements de 128 déposants (23 nouveaux), 19,913 fr. 22 c.

Remboursements, 8,752 fr. 40 c.

Marché de Saumur du 27 juillet.

Froment (1 ^{re}), 77	23	Huile chène, 50
2 ^e qualité, 74	23	Huile de lin, 50
Seigle, 75	13	Graine trèfle, 50
Orge, 65	13	Graine luzerne, 50
Avoine bar., 50	14	Pois (ar. c.), 700
Fèves, 75	18	Lumèze, 700
Pois blancs, 80	46	Paille, 790
rouges, 80	32	Amandes, 50
Graine de lin, 70	64	Charyzès 1 ^{re}
Graine de colza, 157	64	Charyzès 2 ^e
Colza, 65	64	quantité (24 K. 500)
Chenille, 50	100	
Huile de noix, 50	100	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 20).

Coteaux de Saumur, 1877, 1^{re} qualité, 80

Id., 1877, 2^e qualité, 75

Ordin., envir. de Saumur 1877, 1^{re} id., 75

Id., 1877, 2^e id., 70

Saint-Léger et environs 1877, 1^{re} id., 75

Id., 1877, 2^e id., 70

Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1^{re} id., 75

Id., 1877, 2^e id., 70

La Vienne, 1877, 1^{re} id., 75

rouges (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1877, 1^{re} id., 75

Id., 1877, 2^e id., 70

Champigny, 1877, 1^{re} qualité, 100

Id., 1877, 2^e id., 95

Id., 1877, 3^e id., 90

Varrains, 1877, 1^{re} id., 95

Varrains, 1877, 2^e id., 90

Bourguell, 1877, 1^{re} qualité, 95

Id., 1877, 2^e id., 90

Id., 1877, 3^e id., 85

Reatiné, 1877, 1^{re} id., 95

Id., 1877, 2^e id., 90

Chlnon, 1877, 1^{re} id., 75

Id., 1877, 2^e id., 70

Id., 1877, 3^e id., 65

Id., 1877, 4^e id., 60

Id., 1877, 5^e id., 55

Id., 1877, 6^e id., 50

Id., 1877, 7^e id., 45

Id., 1877, 8^e id., 40

Id., 1877, 9^e id., 35

Id., 1877, 10^e id., 30

Id., 1877, 11^e id., 25

Id., 1877, 12^e id., 20

Id., 1877, 13^e id., 15

Id., 1877, 14^e id., 10

Id., 1877, 15^e id., 5

Id., 1877, 16^e id., 0

Id., 1877, 17^e id., 0

Id., 1877, 18^e id., 0

Id., 1877, 19^e id., 0

Id., 1877, 20^e id., 0

Id., 1877, 21^e id., 0

Id., 1877, 22^e id., 0

Id., 1877, 23^e id., 0

Id., 1877, 24^e id., 0

Id., 1877, 25^e id., 0

Id., 1877, 26^e id., 0

Id., 1877, 27^e id., 0

Id., 1877, 28^e id., 0

Id., 1877, 29^e id., 0

Id., 1877, 30^e id., 0

Id., 1877, 31^e id., 0

Id., 1877, 32^e id., 0

Id., 1877, 33^e id., 0

Id., 1877, 34^e id., 0

Id., 1877, 35^e id., 0

Id., 1877, 36^e id., 0

Id., 1877, 37^e id., 0

Id., 1877, 38^e id., 0

Id., 1877, 39^e id., 0

Id., 1877, 40^e id., 0

Id., 1877, 41^e id., 0

Id., 1877, 42^e id., 0

Id., 1877, 43^e id., 0

Id., 1877, 44^e id., 0

Id., 1877, 45^e id., 0

Id., 1877, 46^e id., 0

Id., 1877, 47^e id., 0

Id., 1877, 48^e id., 0

Id., 1877, 49^e id., 0

Id., 1877, 50^e id., 0

Id., 1877, 51^e id., 0

Id., 1877, 52^e id., 0

Id., 1877, 53^e id., 0

Id., 1877, 54^e id., 0

Id., 1877, 55^e id., 0

Id., 1877, 56^e id., 0

Id., 1877, 57^e id., 0

Id., 1877, 58^e id., 0

Id., 1877, 59^e id., 0

Id., 1877, 60^e id., 0

Id., 1877, 61^e id., 0

Id., 1877, 62^e id., 0

Id., 1877, 63^e id., 0

Id., 1877, 64^e id., 0

Id., 1877, 65^e id., 0

Id., 1877, 66^e id., 0

Id., 1877, 67^e id., 0

Id., 1877, 68^e id., 0

Id., 1877, 69^e id., 0

Id., 1877, 70^e id., 0

Id., 1877, 71^e id., 0

Id., 1877, 72^e id., 0

Id., 1877, 73^e id., 0

Id., 1877, 74^e id., 0

Id., 1877, 75^e id., 0

Id., 1877, 76^e id., 0

Id., 1877, 77^e id., 0

Id., 1877, 78^e id., 0

Id., 1877, 79^e id., 0

Id., 1877, 80^e id., 0

Id., 1877, 81^e id., 0

Id., 1877, 82^e id., 0

Id., 1877, 83^e id., 0

Id., 1877, 84^e id., 0

Id., 1877, 85^e id., 0

Id., 1877, 86^e id., 0

Id., 1877, 87^e id., 0

Id., 1877, 88^e id., 0

qui ait été permise par le gouvernement allemand, soit par défiance de notre pays, soit par prudence industrielle. Nous ne voulons point en dire davantage, sinon que justice doit être rendue à cette exposition, qui est vraiment remarquable.

Viennent ensuite, dans l'ordre suivant : Les Pays-Bas, avec un grand salon et 42 tableaux ;

Le Danemark, avec 7 tableaux seulement ;

La Suisse, avec 2 salons ;

Le Portugal et la Grèce, 4 salons ;

La Belgique, 3 salons ;

La Russie avec 3 grandes travées dans un seul salon ;

L'Autriche-Hongrie, dans un salon à 2 travées ;

Et enfin la France, avec 4 salons.

Et se produit une interruption, ayant son côté. C'est l'exposition de la ville de Paris, venant attirer et reposer les regards sur d'autres objets que ceux que l'on vient d'admirer. Un défilé, long de 100 mètres, sur 3,500.

Tout ce qui concerne l'éducation primaire, intérieur des écoles et magasins scolaires ; tout ce qui a trait à l'assistance publique ; des marchés, canaux, entrepôts, pompes ; modèles et dessins du service des eaux et égouts de la ville ; et par-dessus tout le plan de l'Hôtel-de-Ville que l'on restaure en ce moment, et qui sera plus beau que l'ancien, tout ce qui, en un mot, constitue la propriété et la richesse de Paris, a été accumulé dans ce palais, sans en excepter les tableaux et les statues qui rivalisent sans crainte avec toutes les autres œuvres d'art de cette section.

En sortant de ce pavillon, admirons, en passant, les beautés variées que contiennent cette partie du vestibule Rapp, pierre, marbre, grisaille, bustes, statues, etc., et entrons dans la deuxième partie des Beaux-Arts.

Cette fois le début appartient à la France, qui occupe 5 salons et qui présente à l'un des côtés de son premier salon le tombeau en marbre blanc du général de La Moricière, destiné à la cathédrale de Nantes, morceau d'une valeur remarquable, et dont l'une des figures d'angle (*la Méditation*) nous a toujours frappé personnellement d'une admiration que vous partageriez aisément, nous en avons la conviction.

A la suite de la France, les Etats-Unis, la Suède et la Norvège, occupant chacune un salon ;

Puis l'Italie, avec 4 salons ;

Et l'Angleterre, avec 5 salons, peinture et sculpture.

La galerie des Beaux-Arts se termine enfin par 3 salons consacrés à la sculpture française, et enfin sur l'un des côtés, le monument élevé à Ingres par Etel.

Deux derniers pavillons comprennent une exposition des costumes populaires de la France, et celle des médailles et de l'imprimerie nationale.

Et nous voilà ainsi revenus au vestibule d'honneur.

Avec notre 13^e lettre, commencera l'Exposition purement française, qui se trouve divisée en 5 galeries principales, sous les titres de :

Arts libéraux. — Mobilier. — Tissus et Vêtements. — Industries extractives. — Machines et Produits alimentaires.

P. PROTEAU,
Directeur-propriétaire du journal parisien
La Prime.

Faits divers.

Le nommé Joseph Pélassier, âgé de quarante-trois ans, architecte à Metz, a été condamné à six mois de forteresse, pour offenses envers l'empereur.

Pendant la première série des courses de taureaux qui ont eu lieu cette année à Madrid, il a été tué 90 taureaux et 143 chevaux ; 14 chevaux ont été blessés.

On voit bien qu'il n'y a pas à Madrid une société protectrice des animaux.

Le mégaphone. — Nous ne sommes pas au bout des inventions nouvelles. Le *Globe*, de Londres, annonce l'apparition du mégaphone, inventé par le célèbre professeur Edison, dans le but d'être utile aux gens affectés de surdité :

Au moyen de cet instrument, dit la feuille anglaise, le plus timide chuchotement est entendu

distinctement à une distance de 100 mètres. Cet instrument sera à l'oreille ce que la lorgnette est à l'œil.

Le professeur Edison dit que son instrument peut être emporté au théâtre, placé sur les genoux, et les sons apportés à l'oreille peuvent être renforcés dans la proportion de un à cinquante ; l'intensité peut se régler comme une jumelle pour la vue.

On ne dit pas comment le professeur s'y prendrait lorsqu'il s'agirait de protéger l'oreille de son expérimentateur contre une décharge d'artillerie ; il est probable que celui-ci ne s'y laisserait pas prendre une seconde fois.

Les sourds se pressent déjà en foule chez l'inventeur. Un sourd a entendu jouer de l'orgue, plaisir (?) dont il avait été privé depuis vingt années.

Est-ce que la prédiction biblique serait à la veille de se réaliser : « Les aveugles verront et les sourds entendront ! »

Acte de courage. — Signalons un trait d'héroïsme que vient d'accomplir, à Bucharest, M. Martens, un artiste lyrique bien connu à Paris.

M. Martens était logé avec sa famille, près d'une maison où, à une heure du matin, un incendie éclata. A moitié vêtu, il s'élança au secours des voisins, et aperçut une femme au désespoir et criant comme une folle :

— Mes enfants ! mes enfants !

— Combien y en a-t-il ?

— Trois.

— Dans quelle chambre ?

— En haut, au troisième.

— Diable, c'est là qu'est le foyer de l'incendie !

s'écria Martens en se précipitant vers l'escalier. Quelques minutes après, il redescend et remet les enfants à la mère.

— Les voici, mais il n'y en a que deux !

— Ah ! mon Dieu ! j'ai oublié de vous dire que le troisième se trouvait dans la chambre du fond.

— Diable ! fait de nouveau le courageux sauveur ; vous auriez bien pu le dire tout de suite. Les poutres tombent, et j'ai moi-même trois enfants ; mais enfin !...

Et, sans finir sa phrase, il escalada de nouveau l'escalier quatre à quatre. On juge de l'anxiété générale.

Mais bientôt Martens reparait, la figure noire de fumée, et remet le troisième enfant sain et sauf à la mère.

UNE MÈRE HÉROÏQUE.

M^{me} de R... avait eu son mari, lieutenant-colonel de cavalerie, tué à Forbach. Elle avait neuf enfants, neuf fils. L'aîné était âgé de vingt-huit ans, le plus jeune de quinze.

Au moment où une balle prussienne lui prenait son époux, elle avait sept de ses enfants au service. A Sedan, l'aîné et le troisième, l'un capitaine, l'autre sous-lieutenant d'infanterie, sont tués. Les cinq autres étaient à Metz.

A Gravelotte, l'un de ceux-là reçoit un éclat d'obus en pleine poitrine, et, à côté de lui, son frère tombe frappé d'un coup de sabre.

De sa belle et nombreuse famille, il ne lui restait plus que cinq fils. Trois sont prisonniers en Allemagne ; les deux derniers, âgés de dix-sept ans à peine et de quinze ans, s'engagent dans l'armée de la Loire.

Un beau jour, les trois prisonniers d'Allemagne s'évadent. La mère les embrasse, la femme les bénit, mais la France leur dit :

« Au combat ! »

Une fatalité puissante poursuit cette famille de héros. Deux des frères sont tués, l'un à Villersexel, le second à Héricourt.

Restaient trois enfants. Une protection divine semblait les avoir épargnés, puisqu'au milieu des hélicombes ils avaient survécu.

La paix arrive, puis la Commune, puis la tranquillité qui renaît peu à peu.

Quelles carrières vont suivre ces jeunes gens ? Celle de l'aîné des survivants est toute tracée. Soldat il est, soldat il restera. Mais le frère qui va avoir quinze ans ?

Vous croyez sans doute que cette femme, veuve de son époux et veuve de ses six enfants, voudra conserver au moins les deux derniers ?

Vous allez voir !

— Que seras-tu ? demande-t-elle à l'aîné des deux.

— Prêtre et missionnaire !

— Que seras-tu ? demande-t-elle au dernier des deux.

— Marin !

Il y a de cela dix-huit mois. Aujourd'hui le

soldat guerroye en Afrique ; le marin est en Cochinchine sur le *Jean-Bart* ; le troisième, le missionnaire, est parti pour la Corée.

Et la mère, pâle dans ses vêtements de deuil, s'est rassise silencieuse à son foyer désert, parlant sa tendresse de chrétienne entre l'époux et les six fils morts et les trois enfants éloignés.

Ainsi, de ces neuf enfants, trois étaient vivants... Elle en donne deux à la France et en garde un pour Dieu.

A la campagne.

— Madame, dit la cuisinière, dites donc à la femme de chambre qu'on ne dit pas un ergot, mais un argot, en parlant de la griffe que les coqs ont au bas de la patte.

— On dit ergot, ma fille, répond la maîtresse.

— Je croyais qu'on disait escargot, dit la laitière qui se trouvait là.

Pour les mettre d'accord, madame va chercher un dictionnaire, et montre à celle qui sait lire qu'on dit ergot.

— Comment qu'on appelle ce livre-là ? demande la cuisinière d'un air vexé en montrant le dictionnaire.

— Moi, je sais ce que c'est, dit la laitière ; mon patron en a un comme ça, ça s'appelle un *cabotin*.

La brave fille désignait ainsi l'Almanach des vingt-cinq mille adresses.

Société générale de Librairie catholique.

Le succès de la souscription aux obligations de la *Société générale de Librairie catholique* a dépassé les espérances de tous. Ce succès, obtenu sans le secours d'aucune banque, a réjoui tous les bons esprits. Il a pour causes principales le crédit acquis par la Société, la vitalité de l'esprit catholique et l'abondance actuelle des capitaux disponibles. On ne sait plus où trouver, pour son argent, un placement sûr et rémunérateur. La Rente et les obligations garanties par l'Etat ne rapportent presque rien. Ainsi le nouveau 3 % amortissable s'est négocié, dès le premier jour, à des prix tellement élevés que les petits rentiers doivent s'en éloigner.

Un coup d'œil sur le revenu des rentes et des principales obligations, fera mieux comprendre nos dires :

Le 3 %, à 77... rapporte 3.89 %

Le 3 % amortissable rapporte environ (peut-être moins) 3.97 %

Le 5 %, à 116... 4.31 %

Les obligations des grandes compagnies à 355... 3.94 %

Les obligations Ville de Paris, en moyenne... 3.60 %

Les obligations foncières, environ... 3.40 %

Les hauts cours parlent éloquemment, il est vrai, en faveur du crédit de l'Etat ; mais ils ne font nullement l'affaire de l'épargne qui veut, pour les capitaux qu'elle place, un revenu avantageux. Aussi ne faut-il pas être surpris, en voyant les petits capitaux se porter, avec empressement, vers une entreprise industrielle, honnête et prospère, qui leur donne une rémunération suffisante.

Bref, pour en revenir à la *Société générale de Librairie catholique*, la souscription a été plus que couverte et, forcément, on ne pourra délivrer aux souscripteurs tous les titres qu'ils ont demandés. Il est entendu, cependant, que la Société offrira de ses actions en échange des obligations qu'elle ne pourra délivrer. Mais comme le nombre d'actions dont elle dispose est restreint, engageons les souscripteurs à se hâter de solliciter l'échange.

En acquérant des actions de la *Société générale de Librairie catholique*, on fait, à la fois, un bon placement pour le présent et une excellente affaire pour l'avenir.

Si les obligations représentent le magnifique immeuble qui va s'élever, 76, rue des Saints-Pères, les actions représentent, elles, des marchandises de grande valeur, une clientèle dévouée et innombrable, un fonds commercial en pleine prospérité.

Les actions de la *Société générale de Librairie catholique*, entièrement libérées à 500 francs, ont un revenu assuré de 25 francs d'intérêt par an, plus un dividende fixé par le Conseil d'administration, selon le chiffre des bénéfices réalisés annuellement. (Durant le dernier exercice, la Société a vu ses actions réaliser un bénéfice de 9 0/0.) En un mot, au point de vue de la sécurité du placement et du rendement des intérêts, les actions de la *Société générale de Librairie catholique* valent tout autant que les obligations

et, de plus, elles offrent l'avantage de la participation aux bénéfices sociaux.

L'épargne, et principalement l'épargne catholique, doit donc se porter sur cette valeur de préférence à toute autre. On a dit avec raison, en plaidant contre l'exportation de nos capitaux à l'étranger : *l'argent français aux affaires françaises*. Nous ajoutons, dans le même ordre d'idées : *l'argent français et catholique aux affaires françaises et catholiques*.

Toutes ces raisons nous font engager fortement nos lecteurs à demander des actions de la *Société générale de Librairie catholique*. Pour en obtenir, il faut s'adresser à M. Victor Palmé, 25, rue de Grenelle, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, flatulences, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Poskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, d'écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal ; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre ; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; CONDRAUD ; BASSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LÉVÊQUE, négociant, rue Blanchagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMET, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

